



**HAL**  
open science

## **Rivalités impériales et neutralité au XVIIe siècle : la diplomatie par le bas des colons de Saint-Christophe**

David Chaunu

### ► **To cite this version:**

David Chaunu. Rivalités impériales et neutralité au XVIIe siècle : la diplomatie par le bas des colons de Saint-Christophe. *Nuevo mundo Mundos Nuevos*, 2018, <10.4000/nuevomundo.72112>. <hal-02631769>

**HAL Id: hal-02631769**

**<https://hal.science/hal-02631769v1>**

Submitted on 27 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-ND 4.0 - Attribution - No Derivative Works - International License

---

## Rivalités impériales et neutralité au XVII<sup>e</sup> siècle : la diplomatie par le bas des colons de Saint- Christophe

*Imperial rivalries and neutrality in 17th century: the diplomacy from below of  
French and English planters in St. Christopher*

**David Chaunu**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/nuevomundo/72112>

DOI : 10.4000/nuevomundo.72112

ISSN : 1626-0252

**Éditeur**

Mondes Américains

**Référence électronique**

David Chaunu, « Rivalités impériales et neutralité au XVII<sup>e</sup> siècle : la diplomatie par le bas des colons de Saint-Christophe », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Débats, mis en ligne le 14 juin 2018, consulté le 20 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/nuevomundo/72112> ; DOI : 10.4000/nuevomundo.72112

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 juin 2019.



Nuevo mundo mundos nuevos est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Rivalités impériales et neutralité au XVII<sup>e</sup> siècle : la diplomatie par le bas des colons de Saint-Christophe

*Imperial rivalries and neutrality in 17th century: the diplomacy from below of French and English planters in St. Christopher*

David Chaunu

---

- 1 En octobre 1664, Francis Willoughby, gouverneur général des îles Caraïbes anglaises, rend compte au roi d'Angleterre des progrès de la monarchie française dans la région. Dans les mois précédents, Louis XIV et Colbert ont créé la puissante Compagnie des Indes occidentales, rachetant les îles françaises aux seigneurs qui en avaient auparavant fait l'acquisition. Un nouveau personnel colonial est envoyé pour établir la Compagnie, avec à sa tête le nouveau gouverneur général des îles, Alexandre Prouville de Tracy. La même année, les établissements de l'île de la Tortue et côte Saint-Domingue passent dans le giron français. Observant les projets impériaux de Louis XIV, Willoughby ne cache pas son inquiétude à Charles II :

Le roi de France tient en très haute estime ses intérêts aux Indes, et les protège avec hommes et bâtiments. (...) En définitive, le conflit pour la couronne des Indes se jouera entre les rois d'Angleterre et de France, car le Roi d'Espagne ne pourra la tenir longtemps, et ce n'est que la première année que le Roi de France entre à son propre compte dans la partie<sup>1</sup>.

- 2 Ce document est abondamment cité par les historiens pour son caractère presque annonciateur<sup>2</sup>. Citant cet extrait, Charles Frostin parlait d'une lettre « d'un grand relief où Willoughby pressentait (...) le début du grand duel séculaire franco-anglais pour la suprématie dans la mer des Caraïbes sur les ruines de l'empire espagnol<sup>3</sup>. » La prophétie de Willoughby illustrerait parfaitement l'émergence de la rivalité impériale franco-anglaise dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Plus largement, cet extrait exprime bien la conception dominante des relations entre les Européens dans la mer Caraïbe à l'époque moderne, qui se résume à un ample récit du « choc des empires. » Du traité de Tordesillas

(1494) aux révolutions atlantiques, la région apparaît comme le théâtre de la lutte entre des « ennemis naturels », inexorablement en conflit pour le contrôle de la mer, le pillage des navires ou la suprématie commerciale et économique : l'Espagnol contre le corsaire français, anglais ou hollandais aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; puis le Français contre l'Anglais au cours du long XVIII<sup>e</sup> siècle, rivalité globale dont l'expression « seconde guerre de Cent Ans » a fait le succès.

- 3 Selon cette historiographie, la situation de guerre endémique dans le « Nouveau Monde » serait largement tributaire de la géographie légale des traités européens de la première modernité, elle-même produit de l'opposition au traité de Tordesillas (1494). L'opposition des monarchies européennes aux prétentions universalistes des Ibériques a contribué à faire de l'Amérique un lieu de souverainetés conflictuelles et de guerres chroniques, situation résumée dans l'expression consacrée : « Pas de paix en-deçà de la Ligne<sup>4</sup>. » Formulée au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la doctrine juridique dite « des sphères autonomes », issue de l'opposition à l'hégémonie ibérique, perdure dans les relations diplomatiques entre les États jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle perpétue en Amérique des situations de paix armée, où les règles coutumières de la guerre ne sont pas respectées et où l'ennemi est traité en interlope ou en pirate<sup>5</sup>. Dans la perspective de l'histoire impériale, la structure décentralisée des empires européens renforce cette image de violence, marquée par l'incapacité des États à appliquer dans les territoires ultramarins leurs règlements diplomatiques à l'issue d'un conflit<sup>6</sup>. La dévolution de la souveraineté à des Compagnies à charte ou à des gouverneurs presque indépendants permet aux colonies de mener leur propre diplomatie, « aux antipodes de celles observées dans les cabinets des ministres<sup>7</sup> », conduisant des guerres régionales ou négociant des traités.
- 4 Cette historiographie pose différents problèmes. Elle tend tout d'abord à catégoriser les relations entre l'Europe et ses territoires ultramarins, renvoyant l'image de colonies souvent jugées turbulentes et indociles ou, lorsqu'elles sont en contact avec les territoires d'autres empires, belliqueuses. Elle admet en particulier que les sujets américains des puissances impériales ont intégré la géographie légale des États, embrassant l'idée que l'au-delà de la Ligne serait d'abord un espace de conflictualités et de déprédations, théâtre de nombreuses rivalités impériales au cours de l'époque moderne. Le constat est particulièrement sensible pour la Caraïbe au XVII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle l'histoire des relations intercoloniales reste largement dominée par ce récit du « choc des empires », comme autant d'identités nationales en concurrence (dans des termes nationaux, confessionnels, etc.)<sup>8</sup>.
- 5 Ce récit tranche néanmoins avec les travaux d'histoire sociale, étudiant la formation et le développement des sociétés caribéennes à l'époque moderne. Malgré le développement de l'esclavage et du système de la plantation, ces sociétés au XVII<sup>e</sup> siècle ont été caractérisées par une importante fluidité, qui transparaît dans des circulations de toute sorte. Les nombreuses études en histoire économique sur l'interlope et les stratégies des populations caribéennes pour contourner les législations commerciales prohibitives des empires, dès la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, insistent sur les nombreuses interactions entre les communautés antillaises. L'histoire atlantique a mis l'accent sur les migrations de groupes variés (minorités confessionnelles, noirs marrons, coupeurs de bois, etc.) et les circulations transimpériales, qui ont façonné la région caraïbe<sup>9</sup>. Pourtant, ces perspectives ont peu été intégrées à une histoire politique de la Caraïbe et des relations intercoloniales, encore marquée par le récit des guerres impériales. Appliquée à d'autres espaces et à d'autres populations, la notion de « diplomatie par le bas » permet, par

ailleurs, de réfléchir à la capacité de groupes subalternes à peser dans les diplomaties des États afin de se préserver des logiques guerrières imposées par le haut<sup>10</sup>. Dans la perspective de l'histoire impériale, cette notion permet de jeter un regard nouveau sur les relations entre les colonies de l'espace caraïbe, afin d'interroger l'effet des rivalités impériales sur les populations locales.

- 6 C'est au sein de ces champs d'étude renouvelés que je situe mon enquête sur les relations franco-anglaises à Saint-Christophe au XVIII<sup>e</sup> siècle. Situé au nord de l'archipel des Petites Antilles, l'île représente un terrain d'observation propice en ceci qu'elle est souvent présentée comme un laboratoire de la rivalité impériale franco-anglaise. Saint-Christophe occupe une place particulière dans les imaginaires géohistoriques des deux empires : c'est dans cette île que les deux premières colonies française et anglaise de la Caraïbe se sont établies et ont prospéré, et ce à partir des années 1620. Pendant presque un siècle, les deux établissements se sont partagés ce territoire de 160 km<sup>2</sup>, jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713, date à laquelle l'île est définitivement cédée à la couronne d'Angleterre.
- 7 Dès les origines de la colonisation, ce statut d'espace fondateur est associé à un ensemble de discours des chroniqueurs contemporains sur la rivalité franco-anglaise à Saint-Christophe<sup>11</sup>. Ces récits mobilisent des discours essentialistes sur la « jalousie » des nations, les caractères incompatibles des peuples et l'inexorabilité de l'affrontement. Ces discours sont en partie reproduits par les historiens, qui mettent souvent en avant un argument déterministe comme cause de l'inimitié entre les deux établissements. L'implantation des Français et des Anglais (les premiers aux extrémités orientales et occidentales de l'île, les seconds au centre) serait un « accident de la géographie » qui rendrait les conflits inévitables<sup>12</sup>. La rivalité entre les deux établissements serait particulièrement mise en valeur après la guerre franco-anglaise de 1666, qui marquerait les prémices de l'ère de la rivalité impériale entre les deux empires, dont Saint-Christophe serait le théâtre. Cette interprétation est particulièrement sensible dans l'historiographie anglo-saxonne, situant l'apparition de la rivalité impériale franco-anglaise dans la Caraïbe dans la période entre la seconde guerre anglo-hollandaise (1665-1667) et la guerre de Hollande (1672-1678)<sup>13</sup>.
- 8 À travers l'étude des nombreux concordats signés entre les deux établissements, une autre histoire des relations franco-anglaises à Saint-Christophe est possible. Daté du 13 mai 1627, le premier de ces traités locaux est signé entre les chefs des deux premiers établissements (les Normands Pierre Belain d'Esnambuc et Urbain du Rossey, et Thomas Warner, originaire du Suffolk) et sert de modèles aux traités ultérieurs<sup>14</sup>. Ils établissent un partage du territoire qui se fonde sur les premières fréquentations de Saint-Christophe par les deux nations, antérieures à la reconnaissance des deux établissements par les monarchies<sup>15</sup>. Certains territoires ou certaines ressources sont déclarés d'usage commun, portant sur des ressources élémentaires (gibier, sel, ressources halieutiques, eau douce) ou sur de potentielles ressources à forte valeur ajoutée, pouvant faire l'objet d'un futur commerce (bois de teinture ou d'essences rares, ressources minières). Le texte établit la liberté de circuler par voies terrestres ou maritimes et la liberté du commerce. Il prévoit une alliance offensive et défensive en cas de guerre contre les Espagnols ou de raids des Caraïbes. Enfin, le dernier article institue une clause de neutralité entre les deux établissements en cas de guerre franco-anglaise en Europe.
- 9 Les historiens ont fait peu de cas de ces traités locaux, qui ont scandé la vie politique de Saint-Christophe pendant presque un siècle. Les négociations de ces concordats suivent une double chronologie des guerres franco-anglaises et des crises internes aux

métropoles, qui met en lumière les mécanismes d'auto-préservation élaborés par les deux communautés, cherchant à rester à l'écart des conséquences de conflits civils ou internationaux qui touchent leurs sociétés-mères. Les négociations entre les deux établissements n'aboutissent pas toujours, et la clause de neutralité des concordats de Saint-Christophe est régulièrement violée. Leur étude démontre néanmoins la capacité d'acteurs subalternes à peser dans la diplomatie des princes. Par l'analyse des négociations qui ont précédé l'établissement de chaque traité, je veux également montrer comment se construit la diplomatie des empires, dans un dialogue à la fois local, entre les deux colonies, et impériale, entre les monarchies et leurs territoires ultramarins.

## Période formative : l'intervention de l'escadre du sieur de Cahuzac (1629) et le renouvellement du concordat

- 10 Jusque dans les années 1650, les interventions des États français et anglais sont rares et les guerres européennes ont un effet relativement faible dans la mer Caraïbe. Pour autant, à Saint-Christophe, les relations entre les deux établissements sont parfois précaires. Les premières années qui suivent l'installation révèlent des tensions entre les deux groupes, qui sont signalées aux autorités métropolitaines. Le maintien de la concorde ou le déclenchement de la guerre entre les deux établissements dépendent de l'interprétation des informations reçues par les monarchies.
- 11 En 1629, deux ans après le premier concordat, un nouveau traité est négocié à Saint-Christophe à la suite du passage de l'escadre de François de Rothonne, sieur de Cahuzac<sup>16</sup>. L'envoi de cette escadre, dépêchée par Richelieu, intervient à la fin de la guerre franco-anglaise de 1627-1629. En février 1629, depuis Grenoble où il a rejoint les armées françaises avant la traversée des Alpes, le cardinal-ministre rédige ses instructions adressées au sieur de Cahuzac. Il aurait auparavant été informé de la situation à Saint-Christophe grâce à Belain d'Esnambuc, qui s'est rendu en France pour réclamer le soutien du cardinal à la chétive colonie française. L'établissement manque de tout, en particulier de colons, et doit subir à ses limites les empiètements de colons anglais qui s'installent dans la partie française<sup>17</sup>. L'occasion est belle pour expulser la colonie anglaise, en particulier dans le contexte d'un conflit franco-anglais en Europe. Pourtant, les instructions de Richelieu à Cahuzac vont dans le sens de l'apaisement. Il ordonne au capitaine de prêter « main-forte à ceux qui sont dans l'isle de Saint-Christophe » et de rétablir le partage territorial décidé lors du concordat de 1627. Surtout, il l'enjoint à faire renouveler le traité entre les deux établissements, en prévision d'une menace plus grande :
- [Les Français et les Anglais] renouvelleront les intelligences d'amitié et les affermiront pour l'intérêt qu'ils ont de se rallier contre les invasions ordinaires des Espagnols, qu'ils savent très-certainement qui les veulent attaquer, la jalousie des Espagnols ne permettant pas de souffrir des établissements en les lieux qui leur sont si voisins et suspects<sup>18</sup>.
- 12 Au cours de ces années fondatrices, il est très difficile de connaître les sentiments des colons quant à la neutralité. Toutefois si les empiètements territoriaux des Anglais sont condamnés par un chroniqueur comme Du Tertre, ils ne semblent pas constituer un *casus belli* pour la monarchie française, qui est elle-même dépendante des informations fournies par son représentant sur place, Belain d'Esnambuc. Celui-ci n'a visiblement pas

appelé à une exportation de la guerre franco-anglaise dans la Caraïbe : il exprime sans doute par là les vues des colons français, désireux de maintenir la concorde avec leurs voisins d'île.

- 13 Le principe de neutralité entre les deux établissements épouse également les vues des autorités métropolitaines françaises, malgré le conflit qui oppose la monarchie française à l'Angleterre. La Compagnie de Saint-Christophe, créée en octobre 1626 par Richelieu pour la colonisation et le développement commercial de l'île, a tout intérêt à renouveler le concordat franco-anglais, afin d'éviter d'importantes dépenses pour soutenir militairement la colonie française<sup>19</sup>. Dans l'instruction de Richelieu à Cahuzac, la neutralité est aussi perçue comme le maintien d'une alliance offensive et défensive entre les deux établissements, en prévision de périls plus grands. La menace qui plane sur l'établissement français de Saint-Christophe, situé au-delà des « lignes de l'amitié », n'est pas anglaise mais espagnole, et les colons des deux établissements ont tout intérêt à rester alliés pour se préserver d'une attaque imminente, dont Richelieu a été informé<sup>20</sup>.
- 14 Lorsque Cahuzac et son escadre quittent Le Havre en juin 1629, la paix entre Louis XIII et Charles d'Angleterre a été signée à Suse depuis plusieurs semaines. Il est encore moins question d'expulser la colonie anglaise, mais seulement de renforcer la colonie française (l'escadre de 9 bâtiments escorte 3 navires marchands portant 400 nouveaux colons), de rétablir les Anglais dans leurs limites et de renouveler le concordat entre les deux établissements<sup>21</sup>. C'est ce que Cahuzac parvient à faire, non sans quelques escarmouches et la prise de quatre navires anglais qu'il restitue par la suite<sup>22</sup>.

## L'alliance locale face aux crises métropolitaines (années 1640-1650)

- 15 De 1629 à la seconde guerre anglo-hollandaise, la France et l'Angleterre sont en paix, ce qui ne vient pas troubler l'alliance locale à Saint-Christophe. Néanmoins, au cours de cette période, les deux monarchies vont traverser d'importantes crises qui ont des conséquences profondes sur les relations entre les deux communautés française et anglaise de l'île. Dans les îles britanniques, la guerre civile entre Charles I<sup>er</sup> et le Parlement perturbe la chaîne de commandement entre les autorités métropolitaines impliquées dans le conflit et les établissements lointains. La gestion des affaires coloniales est un enjeu de la lutte entre royalistes et parlementaristes : chacun des partis en guerre cherche à obtenir l'allégeance des sujets américains<sup>23</sup>. En France, si l'ampleur de la crise que la monarchie traverse pendant la Régence n'est pas comparable à la guerre civile outre-Manche, la poursuite de la guerre sur plusieurs fronts en Europe et les années de la Fronde ont des conséquences directes sur la gestion des affaires coloniales. À la suite de la mort de Richelieu, la confusion règne quant à la direction des affaires maritimes et coloniales. Privée de son plus puissant protecteur, la Compagnie des îles d'Amérique (créée en 1635 après la dissolution de la Compagnie de Saint-Christophe) peine à regagner la faveur royale et connaît une crise financière au cours des années 1640<sup>24</sup>.
- 16 Dans ces contextes troublés, les sources françaises comme anglaises mentionnent un renforcement de l'alliance militaire entre les deux établissements de Saint-Christophe. Elle est souvent présentée par les contemporains comme une union de circonstance entre les gouverneurs Philippe de Longvilliers-Poincy, Thomas Warner et ses différents successeurs (Rowland Rich ou Redge entre 1649 et 1651, l'éphémère Sydenham Poyntz en

1651, puis Clemens Everard entre 1651 et 1660)<sup>25</sup>. Français comme Anglais, les colons plébiscitent néanmoins cette alliance, qui apparaît comme une réponse coloniale à l'affaiblissement des autorités métropolitaines. Du point de vue de l'établissement anglais, le renouvellement de l'alliance local avec le voisin s'inscrit dans une stratégie de neutralité face au conflit civil qui déchire la métropole. Comme l'a montré Carla Gardina Pestana, le choix de la neutralité par les colonies américaines, à la manière de nombre de comtés ou de villes en Angleterre dans les années 1640, est une réponse pragmatique résultant d'une analyse rationnelle des circonstances locales. Pour la colonie, la neutralité permet à la fois de se préserver des conséquences de la guerre, de ne pas prêter allégeance à un camp en fonction d'informations fausses ou périmées, ou encore de garder des liens commerciaux avec le reste du monde<sup>26</sup>. Dans la partie française, le renouvellement de l'alliance sert les intérêts d'une colonie en butte avec la Compagnie des îles d'Amérique, qui cherche à partir de 1645 à remplacer Poincy par un nouveau gouverneur plus docile. Au cours de cette « fronde coloniale », les colons français font corps derrière leur gouverneur, s'opposant aux prétentions (en particulier commerciales et fiscales) jugées peu désirables d'une compagnie lointaine<sup>27</sup>.

- 17 L'alliance défensive entre les deux établissements s'avère décisive contre les interventions des autorités métropolitaines françaises ou anglaises, qui cherchent à plusieurs reprises à obtenir l'allégeance de leurs colonies. En janvier 1646, une petite expédition menée par le gouverneur de la Martinique, Jacques Dyel du Parquet, et le nouveau représentant de la Compagnie des îles d'Amérique, Patrocle de Thoisy, débarque à Saint-Christophe pour soumettre Poincy. La troupe est néanmoins repoussée et le gouverneur du Parquet capturé par les habitants de Saint-Christophe, qui obtiennent le soutien militaire de 2 000 Anglais envoyés par Thomas Warner<sup>28</sup>. Cette défaite, suivie un an plus tard du renvoi *manu militari* de Thoisy en France, conduit la Compagnie des îles d'Amérique, incapable de rétablir son autorité sur l'île, à entamer des négociations avec l'ordre de Malte. Elles se soldent en 1651 par la vente de ses titres sur Saint-Christophe et le maintien de Poincy au poste de gouverneur de la colonie.
- 18 Dans la partie anglaise, au cours de la guerre civile entre Charles I<sup>er</sup> et le Parlement, plusieurs appels des autorités métropolitaines – royales ou parlementaires – sont adressés à la colonie pour obtenir le ralliement de Saint-Christophe à l'un ou l'autre camp, avec des résultats qui varient selon la chronologie et les informations dont disposent les colons sur la situation de la guerre en métropole. Après la mort de Charles d'Angleterre et l'établissement du *Commonwealth*, il devient difficile pour les sujets américains de se revendiquer du camp royaliste. En avril 1652, les Anglais de Saint-Christophe acceptent l'autorité du Parlement lors du passage de la flotte de George Ayscue après la reconquête par celui-ci de la Barbade. Cette allégeance va à l'encontre des discours des chroniqueurs français, qui continuent à penser que l'alliance entre les deux établissements a permis à la colonie anglaise de se prémunir d'une attaque parlementariste<sup>29</sup>. Maurile de Saint-Michel ou Du Tertre ne perçoivent par les arguments « localistes » qui président à l'allégeance de l'établissement anglais. Lorsque George Ayscue débarque à Saint-Christophe, il accorde à la colonie la reconnaissance de sa charte de gouvernement et de son gouverneur Clemens Everard, un planteur choisi quelques mois plus tôt par les colons eux-mêmes en l'absence d'autorités métropolitaines pour lui fournir une commission<sup>30</sup>. Quelques semaines après le départ d'Ayscue, le 8 juin (AS) 1652, l'alliance entre les deux établissements permet d'empêcher le pillage de la partie anglaise de Saint-Christophe par la flotte royaliste du prince Rupert. Après avoir canonné le fort

anglais de la Basseterre, la flotte fait escale dans le quartier français voisin, pensant y trouver un allié. Le prince est accueilli civilement par Poincy, qui lui fournit les provisions qu'il demande. Mais selon la relation d'un officier de la flotte :

Lui proposant d'autres choses qui auraient pu être à son avantage, nous le trouvâmes opposé à ces sujets, ce qui nous fit conclure qu'il n'y avait aucune sûreté ici en cas de danger, au regard de la stricte alliance entre eux et les Anglais, et nous résolûmes donc de quitter cette route le plus vite possible<sup>31</sup>.

- 19 Rébellion coloniale pour l'une, tentative de rester à l'écart des conflits qui déchirent la métropole pour l'autre : l'alliance des deux colonies se fonde sur la même analyse rationnelle des intérêts locaux des deux communautés à Saint-Christophe. Au cours de la période, l'île reste à l'écart des guerres métropolitaines, civiles ou interétatiques. Surtout, elle jouit d'une relative autonomie<sup>32</sup>. Soustraits au régime monopolistique de la Compagnie ou aux taxes du seigneur, les colons développent des relations commerciales avec de nouveaux partenaires, encouragés par les gouverneurs qui sont soucieux de la prospérité de leurs établissements. Dès 1639, Poincy établit un accord commercial avec des négociants hollandais de Middelburg, qui disposent d'un commis installé dans le quartier de la Pointe de Sable<sup>33</sup>. Ce type d'accord passé par un établissement a très certainement des retombées économiques sur le voisin. Les négociants eux-mêmes ont très bien compris la situation d'interdépendance économique dans laquelle se trouvent les deux établissements. De passage à Saint-Christophe, ils prennent bien soin de rendre visite aux deux gouverneurs pour s'assurer d'une coopération fructueuse et entière. Par exemple, en avril 1654, Johan Rissing, gouverneur de la Nouvelle-Suède, se rend successivement chez Everard et Poincy, qui accordent tous deux la liberté du commerce aux marchands suédois<sup>34</sup>.

## Le renouvellement des concordats dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : la Caraïbe, nouvelle frontière militaire de l'Europe

- 20 Les années 1660 constituent un double tournant pour les possessions françaises et anglaises dans la Caraïbe. Dans un premier temps, l'heure est au renforcement du contrôle des États. La rupture intervient dès 1655 dans les îles anglaises, avec le passage de la flotte de William Penn et Robert Venables. Partie à l'assaut de l'empire espagnol, la flotte a aussi pour instruction de faire respecter les Actes de Navigation (1651), saisissant un grand nombre de navires hollandais venus commercer avec les îles anglaises<sup>35</sup>. Lorsque la flotte arrive à Saint-Christophe en avril 1655, Poincy, prudent, demande à faire renouveler le concordat avec l'établissement anglais avant de laisser débarquer l'amiral Penn<sup>36</sup>. L'année 1660 n'est pas une rupture d'une même ampleur, mais le gouvernement de la Restauration, tout en renouvelant les Actes de Navigation, renforce le contrôle impérial sur les colonies. Les îles anglaises sont rattachées au domaine royal (Saint-Christophe et les autres établissements des *Leeward Islands* sont placées sous le gouvernement général de la Barbade) et se voient imposer une taxe de 4,5 % sur les marchandises exportées<sup>37</sup>. Dans les îles françaises, la chronologie est décalée. En 1664, la création de la Compagnie des Indes occidentales entraîne le rachat des titres de propriété des îles et l'arrivée d'un nouveau personnel colonial directement nommé par le pouvoir royal. La nouvelle compagnie dispose du monopole du commerce avec les îles, et

l'interdiction du commerce étranger se traduit par la présence régulière d'une escadre dans la Caraïbe à partir de la fin des années 1660<sup>38</sup>.

- 21 Un autre tournant apparaît à partir de la seconde guerre anglo-hollandaise (1665-1667) : la Caraïbe est désormais un théâtre des guerres européennes, lesquelles gagnent en intensité et en ampleur au cours de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Saint-Christophe est particulièrement touchée par les guerres franco-anglaises. En 1666, les Français envahissent la partie anglaise, mais celle-ci est rendue à Charles II au traité de Breda. La rétrocession de l'établissement n'a lieu qu'en juillet 1671, mais la restitution des biens des anciens colons anglais donne lieu à d'interminables procès. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les Français expulsent de nouveau les Anglais en 1689, mais l'île est reprise l'année suivante par la flotte du général Christopher Codrington. La partie française est à son tour restituée à Louis XIV lors de la paix de Ryswick. Dès le début de la guerre de Succession d'Espagne, l'île est capturée par les Anglais, mais subit deux tentatives d'invasion françaises en 1706 et 1712, avant d'être définitivement cédée à l'Angleterre lors de la paix d'Utrecht. Les ramifications caribéennes de ces conflits apportent leur cortège de conséquences pour les populations locales. Les colons doivent fournir la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de fortification, servir dans la milice et loger les soldats à leurs frais. La guerre maritime (d'escadre ou de course) perturbe les activités commerciales, tandis que l'arrivée d'une escadre dans une île provoque l'inflation des prix. Les conflits apportent leur lot de destructions : les ports sont bombardés, la conquête d'un établissement entraîne incendie des cultures, pillage des sucreries, fuite des esclaves, voire déportation des populations conquises.
- 22 Pour autant, face à ces ruptures profondes, les deux communautés de Saint-Christophe ne restent pas passives. Les initiatives locales pour rétablir une neutralité des premiers temps se multiplient au cours de la période, permettant de retracer les mécanismes des négociations. Dans cette dernière partie, il ne s'agira pas de retracer la chronologie des événements, mais bien plutôt de mettre à jour le complexe de relations diplomatiques et impériales qui permet la réinvention d'une nouvelle neutralité à Saint-Christophe, dans un dialogue à la fois local (entre les deux établissements), interétatique (entre les ambassadeurs des deux couronnes) et impérial (entre les monarchies et les territoires ultramarins).

## Rumeurs de guerre, désir de neutralité

- 23 Les négociations pour un nouveau concordat partent toujours d'initiatives locales. Dans les années 1660-1670, elles sont précédées de rumeurs de guerre, qui atteignent les îles souvent des mois avant le début officiel d'un conflit.
- 24 C'est le cas lors de la négociation de janvier 1666. Auparavant, le conflit entre l'Angleterre et les Provinces-Unies a déjà eu des répercussions dans la Caraïbe, avec le passage de la flotte de l'amiral hollandais de Ruyter qui attaque plusieurs îles anglaises<sup>40</sup>. À Saint-Christophe, l'établissement anglais échappe au pillage grâce aux mêmes mécanismes de l'alliance défensive locale, observés au cours de la période précédente. D'après Du Tertre, à l'arrivée de la flotte devant l'île, le gouverneur français, le chevalier de Sales, obtient de l'amiral hollandais qu'il n'engage pas ses troupes contre la partie anglaise, « pour ne point donner d'atteinte aux traités d'union & d'amitié, tant de fois reiterez, signez & jurez entre les deux nations Française & Angloise de cette Isle<sup>41</sup>. » Les colons des deux établissements sont également préoccupés par l'engagement prochain de Louis XIV dans

la guerre contre l'Angleterre au côté de ses alliés néerlandais. En décembre 1665, la prise de possession de la partie française de Saint-Christophe par l'agent général de la Compagnie des Indes occidentales, Anne de Chambré, donne lieu à d'importants débats au sein de la partie française. Comme à la Martinique ou à la Guadeloupe, la remise en cause de la liberté du commerce par la nouvelle compagnie suscite des contestations. De plus, la perspective d'être placé sous le régime d'une compagnie, organe de la monarchie française, laisse planer un doute sur l'avenir du traité de neutralité entre les deux nations :

C'est que comme l'on estoit dans la crainte, de la guerre, entre la France & l'Angleterre, ils apprehendoient, comme sujets de cette premiere Couronne, d'en ressentir les effets : au lieu qu'ils se persuadoient, que restants sujets de la Religion de Malthe, ils auroient jöü du calme & du repos, & auroient esté considerez des Anglois comme des personnes neutres<sup>42</sup>.

- 25 Ces murmures qui précèdent le déclenchement d'un conflit prennent parfois la forme d'un danger (réel ou fantasmé) beaucoup plus concret. Après la paix de Westminster entre Charles II et les Provinces-Unies signée le 19 février 1674, les rapports alarmistes des officiers anglais se multiplient en raison de la présence menaçante de navires de guerre français dans les eaux antillaises<sup>43</sup>. Le péril diffus que ces bâtiments représentent porte le gouverneur général Stapleton à renforcer le système défensif de la partie anglaise, apportant son cortège de nouveaux bruits, de plus en plus concrets, sur un conflit futur entre les deux couronnes : dans une lettre au comte de Blénac (futur gouverneur général des îles françaises), un officier français de l'île mentionne la construction d'un nouveau fort au quartier de la Grande Rade, « parce [que les Anglais] disent qu'ils auront bientôt la guerre avec les François<sup>44</sup>. »
- 26 Dans les mois qui précèdent la participation de l'Angleterre à la campagne de Flandre contre Louis XIV, la présence de l'escadre du comte d'Estrées dans la Caraïbe participe, dans les discours anglais, d'une marche psychologique à la guerre. La correspondance de Stapleton en offre un exemple manifeste. À partir de décembre 1677 et à mesure que les rumeurs de guerre s'amplifient, le gouverneur général note scrupuleusement les mouvements des bâtiments français et active ses réseaux d'espionnage. Il cherche à connaître le prochain objectif de cette puissante armada, après la victoire de Tobago<sup>45</sup>. Le comte d'Estrées reste trop longtemps au port à la Martinique, ce qui fait dire à Stapleton que son prochain mouvement sera de frapper les *Leeward Islands*<sup>46</sup>. Il tient ses milices en arme jour et nuit, arme les esclaves, fait creuser des tranchées sur les plages<sup>47</sup>. Le dernier palier psychologique est franchi le 18 avril (AS), avec l'arrivée de la flotte française à la Basseterre de Saint-Christophe qui imprime une immense terreur dans la partie anglaise. Les colons mettent leurs biens en sécurité dans l'île voisine de Nevis et se réfugient dans le fort de Cleverley Point<sup>48</sup>. C'est à cette occasion qu'ils multiplient les demandes auprès de leur gouverneur pour renouveler le traité de neutralité<sup>49</sup>.

## Premières approches : le rôle des officiers subalternes

- 27 Les premières approches qui précèdent la négociation d'un nouveau traité sont des demandes directement formulées par les colons auprès des représentants de la couronne. Elles prennent occasionnellement la forme de pétitions, comme celle rédigée en novembre 1665 par les « principaux habitants et officiers » français de Saint-Christophe à l'attention d'Anne de Chambré. Contre leur soumission à la nouvelle Compagnie des Indes

occidentales, les pétitionnaires réclament que le concordat soit à nouveau renouvelé avec les Anglais<sup>50</sup>.

- 28 Au cours des années 1670, à mesure que les rumeurs de guerre s'amplifient, les colons sollicitent à plusieurs reprises les administrateurs coloniaux pour renouveler le traité de neutralité. Ces demandes sont portées aux gouverneurs particuliers ou généraux par le truchement d'officiers représentant les autorités à l'échelle du quartier ou de la paroisse. En 1673, John Estridge, lieutenant colonel dans la milice de la paroisse de *St. John*, est approché par « plusieurs gentilshommes de la nation française (...) pour la continuation de l'unité entre lesdits Français et Anglais en cas de rupture entre les rois des deux nations en Europe<sup>51</sup>. » Le Conseil du député-gouverneur de Saint-Christophe renvoie l'affaire au gouverneur général Stapleton, mais la demande n'est pas suivie d'effet. En janvier 1677, une lettre d'un officier français de Saint-Christophe au comte de Blénac souligne que les Anglais du quartier de *Sandy Point* « seroient bien aise d'estre toujours en paix avec les François quand mesme la guerre seroit déclarée entre les deux couronnes<sup>52</sup>. » C'est probablement dès janvier 1677 que les administrateurs coloniaux français et anglais font remonter la demande des colons en Europe. La date correspond à un épisode mentionné par le gouverneur français de Saint-Christophe, le chevalier de Saint-Laurent, dix-huit mois plus tard :

Il y a longtemps que des principaux officiers anglois de cette isle, s'estans trouvez ensemble avec des nostres, ils avoient parlé de faire nouveaux accords pour vivre en paix avec nous, quand mesme il y auroit guerre en Europe entre les deux nations. Quelque temps après, lesdits officiers anglois m'en parlèrent aussy par deux fois et me témoignèrent désirer qu'il ce fist un traité pour cela, de quoy j'avois averty la cour il y a environ dix huict mois<sup>53</sup>.

- 29 Afin de faire remonter leurs doléances aux autorités supérieures (gouverneurs, puis au secrétariat d'État à la Marine ou au Conseil des plantations), les colons ont recours à des officiers et administrateurs subalternes des administrations royales. Le rôle des officiers de milice est particulièrement mis en valeur dans les deux établissements<sup>54</sup>. Membre de l'élite de la colonie, le capitaine de milice est un agent de proximité du pouvoir, à l'échelle de la paroisse ou du quartier. Les colons sont appelés à se présenter devant lui régulièrement (une fois par mois) le jour de l'entraînement, ou « revue de la milice. » À partir des années 1680, les colons français ont également recours au subdélégué de l'intendant des îles d'Amérique, chargé de représenter le commissaire départi hors de la Martinique<sup>55</sup>.
- 30 L'ensemble de ces intermédiaires ne sont pas seulement des représentants subalternes des autorités royales : ils sont aussi des membres influents d'une communauté, disposant d'une importante assise sociale et d'une voix qui porte dans les deux établissements. Certains appartiennent à la catégorie des « vieux habitants. » D'autres sont de grands propriétaires : John Estridge, ici mentionné, est à la fois un important planteur, un officier de milice et un membre du conseil du député-gouverneur de Saint-Christophe. Membre de l'élite sociale et politique de la partie anglaise, il sert ponctuellement d'intermédiaires entre les deux établissements. C'est le cas également de Philippe de Noyel, dit « l'ermite de Saint-Christophe. » Gentilhomme originaire du Dauphiné, cet ancien soldat a déposé les armes pour vivre aux îles en religieux<sup>56</sup>. Propriétaire d'une plantation de sucre dans le quartier anglais de Cayonne, Noyel est employé régulièrement lors de négociations avec le gouverneur anglais. Perçu comme un saint homme par les

Français et les Anglais, il sert à la fois d'ambassadeur et de médiateur en cas de conflit entre les deux nations. À sa mort, il fait don de sa plantation à William Stapleton<sup>57</sup>.

## Initiative coloniale contre intérêts des États

- 31 La signature d'un nouveau traité de neutralité part toujours d'une initiative locale des colons qui sollicitent les représentants des autorités métropolitaines. À la suite de ces demandes, l'action des gouverneurs varie en fonction du contexte.
- 32 En temps de paix, lorsque la guerre semble encore lointaine, ils en réfèrent aux autorités métropolitaines dans leurs correspondances et attendent d'être autorisés à ouvrir les négociations par leurs couronnes respectives, comme c'est le cas en 1678. En revanche, lorsque les rumeurs de guerre s'amplifient, les représentants des couronnes n'attendent pas les réponses des monarchies pour agir. Le concordat de janvier 1666 est négocié et signé quelques semaines après les doléances des colons sans attendre les ordres des autorités métropolitaines. L'imminence du conflit entre Louis XIV et Charles II l'exige. Dans la partie française, la présence d'un représentant direct de l'autorité seigneuriale (l'agent général de la Compagnie, Anne de Chambré) donne assez de légitimité au pouvoir du négociateur. Au contraire, pressé par ses administrés d'entrer dans la négociation, le député-gouverneur anglais William Watts semble avoir signé le traité sans en référer à ses supérieurs aux îles (le gouverneur général Francis Willoughby) ou aux autorités monarchiques en Europe. Cela illustre à la fois toute la marge d'autonomie laissée à l'appréciation des gouverneurs dans ces établissements lointains et la situation d'entre-deux dans laquelle ces derniers ont pu se retrouver : exécutants du pouvoir royal, ils prennent souvent fait et cause pour leurs administrés, défendant les intérêts locaux contre les impératifs stratégiques ou économiques des monarchies.
- 33 Les traités de neutralité sont rarement respectés. Très souvent, les acteurs locaux invoquent un défaut de pouvoir des négociateurs pour violer la neutralité. Ces arguments juridiques et techniques sont moins des causes de conflit que des prétextes pour le déclencher. En 1666, la nouvelle de la déclaration de guerre arrive aux îles à la mi-avril 1666 et le gouverneur anglais, faisant parvenir l'acte officiel de la déclaration de guerre à son homologue français, lui déclare qu'il a trois jours pour se préparer à recevoir son attaque. Dans la nuit du 21 au 22 avril 1666, les troupes françaises prennent l'établissement anglais par surprise, qui tombe rapidement aux mains des ennemis après une journée de combats. L'échec du concordat de janvier 1666 ne relève pas d'une volonté locale d'en découdre. Ce sont les troupes auxiliaires qui commettent les plus grandes violences. L'établissement anglais a reçu auparavant le soutien de 200 flibustiers de la Jamaïque, commandés par le colonel Morgan, tandis que le gros des troupes de la partie française est composé d'esclaves, à qui le gouverneur de Sales offre la liberté contre leur participation à la bataille. Les nombreux rapports anglais sur la débâcle de Saint-Christophe insistent sur le refus des colons de combattre : d'où aussi la reddition rapide de la partie anglaise après la mort des gouverneurs Watts et de Sales<sup>58</sup>.
- 34 La non-application de la clause de neutralité révèle plutôt la différence des objectifs impériaux assignés aux officiers des deux couronnes. La Compagnie des Indes occidentales, de laquelle la partie française de Saint-Christophe dépend, a pour principaux objectifs de soutenir le développement économique et commercial de ses possessions. Si elle doit également assurer la défense des îles, le coût élevé d'un soutien militaire et naval des Antilles porte plutôt la Compagnie à défendre la neutralité, afin de

maintenir le commerce avec les îles<sup>59</sup>. Au contraire, les îles anglaises sont colonies royales. Elles sont partie prenante des stratégies militaires et impériales de la couronne d'Angleterre, en particulier dans une guerre entre les puissances maritimes où l'enjeu principal est la souveraineté des mers<sup>60</sup>. Dès la déclaration de guerre de Louis XIV, Charles II ordonne à ses gouverneurs généraux à la Barbade et à la Jamaïque de se saisir de la partie française de Saint-Christophe au plus vite<sup>61</sup>. La décision d'attaquer l'établissement français est une mesure préventive, les autorités métropolitaines craignant d'être devancées par une initiative française<sup>62</sup>. L'échec de la neutralité, pourtant désirée à Saint-Christophe, montre les discordances de vues impériales entre une monarchie impliquée dans un conflit global et une compagnie de colonisation et de commerce davantage préoccupée par les profits qu'elle réalise dans ses opérations.

### Vers une neutralisation générale de l'espace caraïbe ?

- 35 En 1678, les négociations prennent une autre ampleur. Le comte de Blénac fait savoir à son homologue anglais qu'il a reçu l'ordre de la couronne de France de proposer la négociation d'un nouveau traité<sup>63</sup>. Les colons des autres îles anglaises de Nevis, Montserrat et Antigua réclament alors à être intégrés dans la nouvelle convention de neutralité et pressent Stapleton, par l'intermédiaire de leurs assemblées, de répondre positivement à l'offre de négociation<sup>64</sup>. De la Martinique, Blénac envoie au gouverneur français de Saint-Christophe, le chevalier de Saint-Laurent, un pouvoir de négociier comprenant l'ensemble des îles françaises. Signé le 19 mai 1678, le traité déclare neutre les *Leeward Islands* anglaises (la partie anglaise de Saint-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat), la Grenade, la Martinique, la Guadeloupe, la partie française de Saint-Christophe, Sainte-Croix et la côte occidentale de Saint-Domingue. Il est ensuite envoyé pour ratification en Europe<sup>65</sup>
- 36 Le projet n'est pas nouveau. Il avait été suggéré dès février 1666 par Anne de Chambré et le gouverneur de la Martinique, Robert le Frichot des Friches, chevalier de Clodoré. Selon Du Tertre, ils envoyèrent à la Barbade le sieur Du Blanc, major de la Guadeloupe, afin de proposer au gouverneur général des îles anglaises un traité de neutralité incluant l'ensemble des îles françaises et anglaises, mais la négociation échoua<sup>66</sup>. En 1678, la configuration de la négociation est différente. Le projet de neutralité n'est plus soutenu par une compagnie marchande, mais par la monarchie française. Depuis la dissolution de la Compagnie des Indes occidentales en 1674, les îles ont été rattachées au domaine royal. Au cours de la guerre de Hollande, le secrétariat d'État à la Marine a envoyé régulièrement des navires de guerre pour protéger le commerce et les colonies antillaises des escadres néerlandaises<sup>67</sup>. Toutefois, ce soutien militaire aux établissements lointains a un coût matériel élevé, alors que la Marine française doit servir sur de multiples théâtres d'opération à travers le monde<sup>68</sup>. En répondant aux demandes de neutralité des colons de Saint-Christophe, Colbert cherche à la fois à limiter le champ d'action de la Marine de Louis XIV, à protéger ces territoires outre-Atlantique et en même temps à les consacrer uniquement au commerce des denrées coloniales à l'usage exclusif de la métropole. En effet, la convention comprend une clause sur le respect des législations commerciales des deux monarchies.
- 37 La ratification du traité se heurte à une erreur d'appréciation des représentants français des îles : Blénac a autorisé la négociation alors que le pouvoir de négociier de Stapleton se limite au gouvernement des *Leeward Islands*, excluant de l'aire de la neutralité les

puissantes colonies de la Barbade et de la Jamaïque<sup>69</sup>. Refusant de ratifier la convention en l'état, la monarchie française réclame par le biais de son ambassadeur à Londres, Paul de Barillon, l'inclusion de ces deux îles. Mais la négociation de cour à cour est retardée en raison de la crise du Complot papiste (1678) qui frappe la monarchie anglaise. De plus, avant d'accéder aux demandes de la France, les *Lords of Trade* réclament la négociation d'une nouvelle convention afin d'obtenir des garanties pour l'application tant de fois repoussée du traité de Breda aux Antilles<sup>70</sup>.

- 38 Aux Antilles, les colons ne restent pas inactifs et continuent de solliciter leurs gouvernements pour relancer le projet de neutralité. Dans la partie française de Saint-Christophe, ces demandes passent par la correspondance du gouverneur général ou de l'intendant. Dans les îles anglaises, les colons investissent les canaux de la représentation à leur disposition. Apprenant le refus français de ratifier le traité, les Anglais envoient leur représentant, le capitaine Joseph Crispe de Saint-Christophe, pour tenter d'amener leur couronne à relancer la négociation de cour à cour<sup>71</sup>. Afin de défendre leurs intérêts, les assemblées des *Leeward Islands* ont régulièrement recours à un agent en métropole, pour des missions ponctuelles ou parfois (si les assemblées lui accordent une pension) de façon permanente. L'agent est choisi parmi les principaux planteurs d'une île. Les assemblées ont parfois directement recours à l'agent du gouverneur (Ferdinando Gorges, puis William Freeman sous Stapleton), mais l'agent peut aussi être un négociant londonien, avec qui on a coutume de faire des affaires. Il agit en tant que lobbyiste à la cour, connaît certains membres du conseil du commerce et des plantations, et avance les propositions des colons<sup>72</sup>. Les colons rédigent également des pétitions destinées au gouvernement, au nom des « planteurs et marchands, négociant à Saint-Christophe et dans le reste des îles Caraïbes<sup>73</sup>. »
- 39 Ces nombreuses demandes aboutissent en janvier 1686 avec une nouvelle négociation diplomatique en Europe. Le marquis de Seignelay envoie à Londres son plus proche collaborateur, l'intendant général de la Marine François Usson de Bonrepas, pour épauler Barillon dans cette négociation à teneur commerciale et coloniale<sup>74</sup>. Les nombreuses tensions en Amérique du Nord, autour de l'Acadie ou de la Baie d'Hudson, ont amené les deux couronnes à chercher un règlement diplomatique<sup>75</sup>. Mais la solution diplomatique vers laquelle se portent les négociateurs est très clairement inspirée des concordats de Saint-Christophe et des demandes répétées des colons antillais pour sortir la Caraïbe de l'espace des guerres européennes. Signé en novembre 1686, le traité de Londres étend la neutralité à l'ensemble de l'Amérique française et anglaise<sup>76</sup>. Son application est éphémère, car il est balayé par la Glorieuse Révolution deux ans plus tard. Selon Stephen Saunders Webb, l'échec du traité de 1686 tient à l'opposition de la plupart des « impérialistes » anglais, outre-Atlantique ou métropolitains, à ce texte, perçu comme la manifestation publique de l'alliance impériale, catholique et absolutiste entre Jacques II et Louis XIV<sup>77</sup>. Les pétitions des colons et les différentes requêtes du gouverneur général Stapleton montrent que cette opposition à la neutralité est en réalité loin de faire l'unanimité au sein de l'empire anglais.

## Conclusion

- 40 Pendant les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne, Saint-Christophe reste majoritairement sous domination anglaise jusqu'à sa session définitive en 1713. Par deux fois (1690, 1702), la colonie française est expulsée. Au cours de ces deux décennies de

conflits presque ininterrompus, Saint-Christophe cesse d'être une parenthèse de neutralité dans les relations franco-anglaises, même si elle est ponctuellement réclamée à l'échelle régionale par les colons des autres îles<sup>78</sup>. Toutefois, les actions des colons afin de défendre les anciens concordats sont profondément significatives. En investissant les canaux administratifs du gouvernement de l'empire, ou utilisant les institutions représentatives à leur disposition, les sujets américains des deux monarchies ont cherché à atténuer les conséquences de l'exportation des conflits européens dans l'espace caraïbe.

- 41 L'étude de ces concordats tranche avec le récit faisant de Saint-Christophe un laboratoire de la rivalité impériale franco-anglaise. Les conflits locaux n'ont certes pas manqué, dès les origines des deux établissements. Ils sont la plupart du temps révélateurs des tensions d'une société coloniale en formation, notamment liés au système de l'engagisme, à l'usage des ressources insulaires ou aux tentatives des autorités métropolitaines de renforcer leur contrôle sur les colonies. Pour les deux établissements, les années 1640-1650 sont sans doute la période la plus prospère, au cours de laquelle les colons peuvent commercer librement avec des négociants étrangers (en particulier néerlandais), avec la bénédiction des gouverneurs qui se donnent étroitement la main pour gouverner l'île<sup>79</sup>. Enfin, si les ruptures des années 1660 ont des conséquences notables pour les populations saint-christophiennes, la multiplication des demandes pour le renouvellement des conventions à partir de cette période tend à souligner que la permanence d'espaces interstitiels comme Saint-Christophe au XVII<sup>e</sup> siècle a permis aux populations locales de redéfinir sans cesse leurs alliances, exploitant la rivalité impériale entre les deux puissances en fonction de leurs intérêts locaux<sup>80</sup>.
- 42 Outre les perspectives nationales, l'histoire des concordats de Saint-Christophe va à l'encontre d'un autre grand récit simplificateur, qui placerait ces traités de neutralité au commencement d'une histoire de l'émergence de la « classe des planteurs » aux îles. Capitalistes, propriétaires de grandes plantations esclavagistes, l'élite des grands planteurs, qui apparaît au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (d'abord à la Barbade dans les années 1650, puis plus tardivement dans les autres colonies des Antilles vers la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle), se serait constituée en une véritable « plantocratie », tenant tête aux décisions de l'État allant contre ses intérêts, aboutissant à l'émergence d'un sentiment autonomiste colon dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>. Cette histoire ne permet pas de rendre compte de la complexité des alliances des populations christophorines, sur un territoire soumis à une double relation impériale dont la nature varie, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, selon les régimes politiques, les politiques impériales et leurs réalisations locales. Face à la guerre, l'appartenance à l'empire est un thème régulièrement mobilisé par les Français et les Anglais, mais dans des termes qui varient en fonction du contexte. En temps de paix, les colons mettent l'accent sur les droits et les devoirs réciproques qui sous-tendent la relation entre un prince et ses sujets américains, insistant sur la nécessité d'être défendu comme n'importe quel territoire de l'empire. Mais lorsque les rumeurs de guerre commencent à circuler, ils défendent les vertus de la neutralité, statut d'exception nécessaire à ces territoires lointains « au-delà de la Ligne » qui sont présentés comme les réservoirs économiques des centres, aux dépens d'une conception moins exclusive du rapport entre colonie et métropole. Cette variation des discours traduit toute la fluidité des catégories politiques des acteurs locaux, sur lesquelles les États n'ont aucun monopole.

## NOTES

1. « *The King of France pursues his interest in the Indies very high, and backs it with power of shipping and men. (...) In fine the dispute will be whether the King of England or France shall be monarch of the West Indies, for the King of Spain cannot hold it long, and this is the 1<sup>st</sup> year entrance of the King of France his own account.* » The National Archives [désormais TNA], Colonial Office [désormais CO] 1/18, n° 120, Extraits des lettres du gouverneur Lord Willoughby, Barbade, 6 octobre (AS) 1664.
2. Charles S. S. Higham, *The Development of the Leeward Islands under the Restoration, 1660-1688. A Study of the Foundations of the Old Colonial System*, Cambridge, Cambridge University Press, 1921, p. 28 ; Nellis M. Crouse, *The French Struggle for the West Indies, 1665-1713*, New York/Morningside Heights, Columbia University Press, 1943, p. 7 ; Eric Williams, *Capitalism and Slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1994 [1<sup>ère</sup> éd. : 1944], p. 4 ; Archibald P. Thornton, *West-India Policy Under the Restoration*, Oxford, Clarendon Press, 1956, p. 128 ; Philip P. Boucher, *Cannibal Encounters. Europeans and Island Caribs, 1492-1763*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1992, p. 67 ; Jon Latimer, *The Buccaneers of the Caribbean. How Piracy Forged an Empire, 1607-1697*, Cambridge, Harvard University Press, 2009, p. 145 ; Mathew Parker, *The Sugar barons. Family, Corruption, Empire and War in the West Indies*, New York, Walker & Company, 2011, p. 131.
3. Charles Frostin, « Compte-rendu critique : Nellis M. CROUSE, *The french struggle for the West Indies (1665-1713)*, London, Frank Cass & Co., 1966, 324 p. », *Revue Historique*, vol. 239, n° 2, 1968, p. 434-440 [ici p. 439].
4. Sur les conséquences du traité de Tordesillas en droit international : Max Savelle, *The Origins of American Diplomacy. The International History of Angloamerica, 1492-1763*, New York/Londres, Macmillan, 1967. Sur la définition des lignes de l'amitié : Garrett Mattingly, « No Peace Beyond What Line? », *Transactions of the Royal Historical Society*, n°13, 1963, p. 145-162 ; Ian K. Steele, *The English Atlantic, 1675-1740: An Exploration of Communication and Community*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1986, p. 189-209.
5. Eliga H. Gould, « Zones of Law, Zones of Violence: The Legal Geography of the British Atlantic, circa 1772 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 60, n°3, 2003, p. 471-510. Pour une lecture critique de l'importance des traités diplomatiques et de la théorie des sphères autonomes : Lauren Benton, « Legal Space of Empire: Piracy and the Origins of Ocean Regionalism », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 47, n°4, 2005, p. 700-724.
6. Si l'histoire des négociations diplomatiques franco-anglaises relatives à l'empire a produit de riches études sur la perception des mondes extra-européens au sein des élites gouvernantes européennes, les historiens travaillant sur ces questions s'accordent pour souligner les difficultés rencontrées par les États européens pour appliquer les articles des traités regardant les territoires ultramarins de l'Europe. Sur le traité de neutralité américaine (ou traité de Whitehall, ou de Londres) de 1686 : Donald G. Pilgrim, « France and New France: Two Perspectives on Colonial Security », *The Canadian Historical Review*, vol. 55, n°4, p. 381-407. Sur la commission de Londres de 1699-1700 : Dale Miquelon, « Articles After Ryswick: The Five Nations Iroquois in French Diplomacy, 1699-1701 », *Native Studies Review*, vol. 18, n°1, 2009, p. 5-24. Sur le traité d'Utrecht et les conceptions impériales de la France : id., « Envisioning the French Empire: Utrecht, 1711-1713 », *French Historical Studies*, vol. 24, n°4, 2001, p. 653-677 ; id., « Ambiguous Concession: What Diplomatic Archives Reveal about Article 15 of the Treaty of Utrecht and France's North American Policy », *The William and Mary Quarterly*, vol. 27, n°3, 2010, p. 459-486. Sur la commission de Paris de 1750-1756 : François Ternat, *Partager le monde. Rivalités impériales franco-britanniques (1748-1756)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2015.

7. *Ibid.* p. 136.

8. Ce récit est présent en particulier dans une historiographie romantique du flibustier écumant les mers. Une des études récentes les plus représentatives de cette tendance est J. Latimer, *op. cit.*

9. Sur l'histoire atlantique : David Armitage, « Three Concepts of Atlantic History », dans David Armitage et Michael J. Braddick (dir.), *The British Atlantic World, 1500-1800*, New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 11-27 ; Alison Games, « Atlantic History: Definitions, Challenges, and Opportunities », *The American Historical Review*, vol. 111, n°3, 2006, p. 741-757. Pour citer quelques travaux se rattachant à cette histoire, centrés sur l'espace caraïbe : Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband. Curaçao in the Early Modern Atlantic World*, Athens, University of Georgia press, 2012 ; Kristen Block, *Ordinary Lives in the Early Caribbean. Religion, Colonial Competition, and the Politics of Profit*, Athens, University of Georgia Press, 2012 ; Jenny Shaw, *Everyday Life in the Early English Caribbean. Irish, Africans, and the Construction of Difference*, Athens/Londres, University of Georgia press, 2013.

10. Renaud Morieux, « Diplomacy From Below and Belonging: Fishermen and Cross-Channel Relations in the Eighteenth Century », *Past & Present*, vol. 202, n°1, 2009, p. 83-125 ; Natividad Planas, « Diplomacy from Below or Cross-Confessional Loyalty? The "Christians of Algiers" between the Lord of Kuko and the King of Spain in the Early 1600s », *Journal of Early Modern History*, vol. 19, n°2-3, 2015, p. 153-173

11. Natalie A. Zacek, « Intimate Enemies : French and English Settlers and Commentators in Colonial St. Kitts », *Revista de Indias*, vol. 75, n° 263, 2015, p. 39-64.

12. L'expression « accident de la géographie » est tirée de : id, *Settler Society in the English Leeward Islands, 1670-1776*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 43. Voir également Richard Pares, *War and Trade in the West Indies, 1739-1763*, Oxford, Clarendon Press, 1936, p. 232 ; Jacques Petitjean Roget, « Saint-Christophe, première des isles françaises d'Amérique », *Les Annales des Antilles : bulletin de la Société d'histoire de la Martinique*, n°24, 1982, p. 3-56 [ici p. 36].

13. Alan Burns, *History of the British West Indies*, Londres, George Allen & Unwin, 1954, p. 326 ; Roberta et Carl Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line. The English in the Caribbean, 1624-1690*, New York, Oxford University Press, 1972 ; John C. Appleby, « English Settlement in the Lesser Antilles during War and Peace, 1603-1660 », dans Robert L. Paquette et Stanley L. Engerman (dir.), *The Lesser Antilles in the Age of European Expansion*, Gainesville, University Press of Florida, 1996, p. 86-104 ; N. A. Zacek, *Settler Society, op. cit.*, p. 41-46

14. Le texte du concordat de 1627 est reproduit dans Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François*, Paris, Thomas Jolly, 1667-1671, t. 1, p. 17-20. Pour la version anglaise : Vere Langford Oliver, *History of the Island of Antigua, One of the Leeward Caribbees in the West Indies, from the First Settlement in 1635 to the Present Time*, Londres, Mitchell and Hugues, 1894, t. 1, p. x.

15. Sur les fréquentations « précoloniales » de la Caraïbe au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles, de Christophe Colomb à Richelieu*, Paris, Karthala, 1992 ; Kenneth Andrews, *The Spanish Caribbean. Trade and Plunder, 1530-1630*, New Haven, Yale University Press, 1978. Les premières implantations à Saint-Christophe dans les années 1620 sont déterminées par les ressources environnementales, les relations avec les populations autochtones, l'accès aux rades de la côte sous-le-vent.

16. Éric Roulet, « "Mousquets, piques et canons..." La défense des Antilles françaises au temps de la Compagnie des îles (1626-1648) », dans David Plouviez (dir.), *Défense et colonies dans le monde atlantique, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 201-218 [ici p. 202-203].

17. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 1, p. 22.

18. Instructions de Richelieu à Cahuzac, 18 février 1629, dans Pierre Margry, *Belain d'Esnameuc et les Normands aux Antilles d'après des documents nouvellement retrouvés*, Paris, Achille Faure, 1863, p. 32.

19. Comme le rappelle Éric Roulet, dans les années 1630, la Compagnie des îles d'Amérique, qui succède à la Compagnie de Saint-Christophe, prend bien soin de ratifier l'ensemble des concordats suivants, en 1637, 1638 et 1639 : É. Roulet, art. cit., p. 203.
20. Il s'agit de la flotte de don Fadrique de Tolède, qui attaque Saint-Christophe quelques semaines après le départ de Cahuzac et expulse les deux colonies de l'île.
21. J. Petitjean Roget, « Saint-Christophe », art. cit., p. 28.
22. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 1, p. 24-25 ; Bibliothèque nationale de la France, Nouvelles acquisitions françaises 9323, Récit du voyage que j'ai fait aux Indes occidentales avec M. de Cahussac, 1629.
23. Carla Gardina Pestana, *The English Atlantic in an Age of Revolution, 1640-1661*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 2004., p. 25-52.
24. Philip P. Boucher, *France and the American tropics to 1700. Tropics of discontent?*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2008, p. 81-87. Sur la Compagnie des îles d'Amérique : Éric Roulet, *La compagnie des îles de l'Amérique (1635-1651). Une entreprise coloniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.
25. C'est le cas, par exemple, de Maurile de Saint-Michel, qui fait état des bonnes relations entre Warner et Poincy : « les deux généraux se traitent de frères, ayant chacun leur interprète, pour se faire entendre leurs volontés. » Maurile de Saint-Michel, « Voyage des Isles Camercanes en l'Amérique qui font partie des Indes Occidentales », dans *Missionnaires carmes et capucins aux Antilles. Pacifique de Provins et Maurile de St Michel*, Bernard Grunberg, Benoît Roux, Josiane Grunberg (éd.), Paris, l'Harmattan, 2013, p. 151. Dans les sources anglaises, une lettre de 1646 de Henry Ashton, gouverneur d'Antigua et rival de Warner, au comte de Carlisle fait état de l'indépendance inconséquente du gouverneur anglais de Saint-Christophe qui soutient son homologue français dans les conflits qui l'oppose à la Compagnie et aux autres îles françaises : C. G. Pestana, « A West Indian Colonial Governor's Advice: Henry Ashton's 1646 Letter to the Earl of Carlisle », *The William and Mary Quarterly*, vol. 60, n°2, 2003, p. 382-421.
26. Id., *The English Atlantic, op. cit.*, p. 29-34.
27. L'expression « fronde coloniale » est de Ph. Boucher, *France and the American tropics, op. cit.*, p. 84. Pour une chronologie précise des événements : J. Petitjean Roget, *La société d'habitation à la Martinique. Un demi-siècle de formation, 1635-1685*, Lille, Atelier de reproduction de l'université de Lille 3, 1980, t. 1, p. 195-206. Pour une analyse des mécanismes de la rébellion coloniale de Poincy : Helen Dewar, « 'Y établir nostre auctorité': Assertions of Imperial Sovereignty through Proprietorships and Chartered Companies in New France, 1598-1663 », thèse d'histoire, Université de Toronto, 2012, p. 268-269.
28. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 1, p. 298-299 ; C. G. Pestana, « A West Indian Colonial Governor's Advice », art. cit., p. 414.
29. Écrivant sa relation de voyage depuis la France, Maurile de Saint-Michel a eu vent de l'armement de la flotte parlementariste de George Ayscue pour soumettre les Antilles anglaises : « on se prépare à se défendre à Saint-Christophe contre l'armement du parlement d'Angleterre, lequel se veut réduire ces îles ayant donné ces ordres ce 19 juillet 1651 pour commencer par l'île des Barbades. Mais monsieur le général de Poincy est en dessein de protéger le général des Anglais, là envoyé par la reine d'Angleterre après la mort de celui qui était de mon temps. » M. de Saint-Michel, « Voyage des Isles Camercanes », dans B. Grunberg *et al.*, *Missionnaires carmes, op. cit.*, p. 316.
30. C. G. Pestana, *The English Atlantic, op. cit.*, p. 112-113. Une source française signale que le concordat entre les deux établissements aurait été rétabli à cette occasion : Archives nationales d'outre-mer [désormais ANOM], C10B1, Mémoire de Saint-Christophe, ou « Bref discours concernant l'établissement de la colonie de l'isle de St Cristophle, occupation d'icelle par les François et Anglois, les concordats faits entr'eux, suite et exécution d'iceux, jusques en l'année 1673 », 1673.

31. « *Proposing other matters which might have been for his advantage found him averse to it; which made us conclude there could be no certain security in case of danger in regard of the strict league betwixt them and the English, and therefore we resolved to quit that road with the soonest.* » *Memoirs of Prince Rupert, and the Cavaliers, Including their Private Correspondence*, Eliot Warburton (éd.), Londres, Richard Bentley, 1849, t. 3, p. 377.
32. Les chronologies divergent selon les deux établissements. Dans la partie anglaise, l'autorité du seigneur, le comte de Carlisle, est rejetée dès 1642 par une grande révolte. Si la colonie accepte l'autorité du comte de Marlborough, envoyé par Charles I<sup>er</sup> aux îles entre 1645 et 1647, elle refuse celle de Francis Willoughby, qui a racheté à Carlisle ses droits sur les îles Caraïbes. Dans la partie française, la rébellion de Saint-Christophe à partir de 1645 marque la fin, dans les faits, du régime de la Compagnie des îles d'Amérique. Lorsque la Compagnie vend ses droits sur l'île, l'établissement jouit d'une longue période d'autonomie jusqu'au rachat des titres par la Compagnie des Indes occidentales en 1665.
33. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 1, p. 165-166.
34. Johan Claesson Rising, *The Rise and Fall of New Sweden. Governor Johan Risingh's Journal, 1654-1655, in its Historical Context*, Stellan Dahlgren et Hans Norman (éd.), Stockholm, Almqvist och Wiksell, 1988, p. 145.
35. Carla Pestana souligne que le *Western Design* de Cromwell introduit dans la Caraïbe une présence étatique sans précédent, qui a amené les autres puissances impériales (en particulier espagnole) à renforcer leur présence dans la région : C. G. Pestana, *The English Atlantic*, *op. cit.*, p. 177-181. Voir également son récent ouvrage *The English Conquest of Jamaica. Oliver Cromwell's Bid for Empire*, Cambridge/Londres, The Belknap Press of Harvard university, 2017.
36. Voir J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 1, p. 471-479 ; Lettre de Gregory Butler à Cromwell, 1655, dans John Thurloe, *A Collection of the State Papers of John Thurloe, Esq., Secretary, First, to the Council of State, And afterwards to The two Protectors Oliver and Richard Cromwell: from the year 1638 to the Restoration of King Charles II*, Thomas Birch (éd.), Londres, Thomas Woodward & Charles Davis, 1742, t. 3, p. 754 ; Robert Venables, *The Narrative of General Venables, with an appendix of papers relating to the expedition to the West Indies and the conquest of Jamaica, 1654-1655*, C. H. Firth (éd.), Londres/New York/Bombay, Longmans, Green, and Co., 1900, p. 60, 148-149.
37. Voir Jack Sosin, *English America and the Restoration Monarchy of Charles II. Transatlantic Politics, Commerce, and Kinship*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1980 ; Robert Bliss, *Revolution and Empire. English Politics and the American Colonies in the Seventeenth Century*, Manchester, Manchester University Press, 1990, p. 138-145 ; Abigail L. Swingen, *Competing Visions of Empire. Labor, Slavery, and the Origins of the British Atlantic Empire*, New Haven/Londres, Yale university press, 2015, p. 56-81.
38. Ph. Boucher, *France and the American tropics*, *op. cit.*, p. 168-201.
39. Christian Buchet, *La lutte pour l'espace caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du Sud, 1672-1763*, Paris, Librairie de l'Inde, 1991.
40. En avril 1665, la flotte hollandaise canonne devant la Barbade, puis prend seize navires devant Montserrat et Nevis : TNA, CO 1/19, n° 50, Relation du combat des Barbade entre les Anglais et les Hollandais commandés par de Ruyter, 20 avril (AS) 1665 ; TNA, CO 1/19, n° 58, Francis Willoughby à Charles II, Barbade, 20 mai (AS) 1665.
41. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 3, p. 200.
42. [Anonyme], *Relation de ce qui s'est passé dans les Isles & Terre-Ferme de l'Amérique, pendant la dernière Guerre avec l'Angleterre, & depuis en execution du Traitté de Breda*, Paris, Gervais Clouzier, 1671, t. 1, p. 34-35.
43. TNA, CO 1/31, Proposition de Ferdinando Gorges, agent du Colonel William Stapleton, au Conseil des Plantations, 15 octobre (AS) 1674 ; TNA, CO 1/37, n°22, Atkins, gouverneur de la Barbade, aux *Lords of Trade*, Barbade, 4 juillet (AS) 1676 ; TNA, CO 1/38, n°65, Réponse de Stapleton à l'enquête commandée par les *Lords of Trade*, 22 novembre (AS) 1676.

44. ANOM, C10B1, Hérouard de la Piègerie à Blénac, Saint-Christophe, 20 janvier 1677.
45. TNA, CO 1/42, n° 6, Stapleton aux *Lords of Trade*, Nevis, 8 janvier (AS) 1678 ; TNA, CO 1/42, Stapleton à William Blathwayt, Nevis, 16 février (AS) 1678.
46. TNA, CO 1/42, n° 28, Stapleton aux *Lords of Trade*, Nevis, 18 février (AS) 1678.
47. TNA, CO 1/42, n° 46, Stapleton aux *Lords of Trade*, Nevis, 30 mars (AS) 1678.
48. TNA, CO 1/42, n° 56, Stapleton aux *Lords of Trade*, Nevis, 18 avril (AS) 1678 ; ANOM, C8A2, f° 68, Blénac à Colbert, Saint-Pierre de la Martinique, 24 avril 1678. En temps de guerre, le passage d'une escadre battant pavillon ennemi provoque des scènes de terreur collective, dans la Caraïbe comme ailleurs dans l'Amérique. Voir par exemple : Maria Fernanda Baptista Bilcaho, « Une ville assiégée par la peur : Rio de Janeiro et les incursions françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, vol. 2, n° 2, 2000, p. 113-129.
49. La logique est similaire à la veille de la guerre de Succession d'Espagne, mais cette fois, la crainte de la guerre se trouve dans le camp français : ANOM, C8A13, f° 147, Robert à Pontchartrain, Martinique, 14 juillet 1701.
50. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 3, p. 260-265.
51. « *Severall Gent<sup>le</sup> of the ffrench Nation (...) for Continuance of Unity here Betwixt the said ffrench and English though a Rupture should happen Between the Kings of Both Nations in Europe.* » TNA, CO 1/28, n° 69, Minutes du Conseil de Saint-Christophe, Saint-Christophe, 11 janvier (AS) 1673.
52. ANOM, C10B1, Hérouard de la Piègerie à Blénac, Saint-Christophe, 20 janvier 1677.
53. ANOM, C10B1, Saint-Laurent à Louis XIV, Fort de Saint-Christophe, 15 juin 1678.
54. Sur la milice aux îles françaises : Léo Elisabeth, *La société martiniquaise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 1664-1789*, Paris, Karthala, 2003, p. 51-80. Pour la partie anglaise de Saint-Christophe, il n'existe pas d'étude relative aux milices dans les *Leeward Islands*. On peut se reporter aux travaux de Jerome Handler pour la Barbade : « *Freedmen and Slaves in the Barbados Militia* », *Journal of Caribbean History*, 19, 1984, p. 1-25.
55. En 1685, l'intendant Bégon mentionne le subdélégué Salenave, qui fait remonter les demandes de neutralité au comte de Blénac : ANOM, C8A4, f° 38, Mémoire de Bégon à Louis XIV, Saint-Christophe, 23 avril 1685.
56. ANOM, C8A1, f° 201, Baas à Colbert, 20 novembre 1672.
57. J. R. V. Johnston, « *The Stapleton Sugar Plantations in the Leeward Islands* », *The John Rylands Library*, 48, 1965, p. 175-206 [ici p. 178].
58. TNA, CO 1/20, n° 51, Relation de la perte de Saint-Christophe, avril 1666 ; TNA, CO 1/20, n° 52, Articles entre les Anglais et les Français à Saint-Christophe, 11 avril (AS) 1666 ; *Relation de ce qui s'est passé*, *op. cit.*, t. 1, p. 91 ;
59. Selon Du Tertre, les gouverneurs de l'ensemble des îles françaises « avoient des ordres expres de la Compagnie de rechercher par toutes les voyes raisonnables la neutralité entre les deux Nations dans les Ant-Isles » : J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 3, p. 282.
60. Sur les causes de la seconde guerre anglo-hollandaise : Charles-Édouard Levillain, *Vaincre Louis XIV. Angleterre, Hollande, France : histoire d'une relation triangulaire, 1665-1688*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, p. 40-75.
61. TNA, CO 1/20, n° 11, Charles II à Willoughby, 8 février (AS) 1666 ; TNA, CO 1/20, n° 13, Charles II à Modyford et Willoughby, 22 février (AS) 1666.
62. C'est ce que sous-entend le comte d'Arlington dès décembre 1665, dans une lettre à Willoughby : TNA, CO 389/4, p. 55, Arlington à Willoughby, Oxon, 5 décembre (AS) 1665.
63. Blénac en a reçu l'ordre dès janvier 1678, selon une lettre du chevalier de Saint-Laurent : ANOM, C10B1, Saint-Laurent à Louis XIV, Fort de Saint-Christophe, 15 juin 1678. Dans les îles anglaises, Stapleton a rapporté à la couronne d'Angleterre les désirs de neutralité des colons, mais la monarchie ne lui envoie un pouvoir de négocier qu'en juillet 1678 : TNA, CO 389/6, p. 280, Coventry à Stapleton, Whitehall, 4 juillet (AS) 1678. Les pétitions adressées à Stapleton :

64. TNA, CO 1/42, n° 98 XII, Pétition de l'assemblée de Saint-Christophe à Stapleton, 16 avril (AS) 1678 ; TNA, CO 1/42, n° 98 XIII, Pétition de l'assemblée de Nevis à Stapleton, 16 avril (AS) 1678 ; TNA, CO 1/25, n° 55, Minutes du Conseil d'Antigua, *St. John*, 17 avril (AS) 1678.
65. ANOM, C10B1, Traité de paix et neutralité entre les gouverneurs français et anglais, fait à Saint-Christophe, 19 mai 1678. Pour la version anglaise : Frances Gardiner Davenport, *European Treaties bearing on the History of the United States and its Dependencies*, t. 2, 1650-1697, Washington, D.C., Carnegie Institution of Washington, 1929, p. 256-260.
66. J.-B. Du Tertre, *op. cit.*, t. 3, p. 282-296.
67. James Pritchard, *In Search of Empire. The French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 267-295.
68. D. G. Pilgrim, *art. cit.*, p. 395.
69. ANOM, C10B1, Colbert à Blénac, 19 avril 1679.
70. TNA, CO 391/3, p. 75-76, Journal des *Lords of Trade*, 18 octobre (AS) 1679. Sur l'application du traité de Breda : Voir C. S. S. Higham, *op. cit.*, p. 61-98 ; David Chaunu, « Sortir de la guerre dans la Caraïbe coloniale : l'application du traité de Breda à Saint-Christophe (1667-1678) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2015, n°3, p. 197-224.
71. TNA, CO 1/43, n° 66, Pétition de Sir Francis Morton, John Netheway, Capitaine Joseph Crispe, de la part des Anglais des *Leeward Islands*, au roi, 28 mai (AS) 1679.
72. C. S. S. Higham, *op. cit.*, p. 234-242. David Hancock a fait le portrait d'un de ces agents : David Hancock, « "A World of Business to Do" : William Freeman and the Foundations of England's Commercial Empire », *The William and Mary Quarterly*, vol. 57, n° 1, 2009, p. 3-34.
73. TNA CO 1/58, n° 127, Pétition des marchands et planteurs, négociant à Saint-Christophe et dans le reste des îles Caraïbes, *aux Lords of Trade*, 1685.
74. Voir l'instruction adressée à Bonrepaus et la description de son ambassade dans : *Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, vol. 25, *Angleterre*, t. 2, 1666-1690, J.J. Jusserand (éd.), Paris, E. de Boccard, 1929, p. 323-345.
75. L'ensemble de la négociation a été décrite dans : René Durand, « Louis XIV et Jacques II à la veille de la Révolution de 1688. Les trois missions de Bonrepaus en Angleterre (1686-1687-1688) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 10, n°1-3, 1908, p. 28-44, 111-126, 192-294.
76. Le traité de 1686 est connu sous plusieurs dénominations : traité de Whitehall, traité de Londres, traité de neutralité américaine. Voir : *Traité de neutralité conclu à Londres le 16 novembre 1686 entre les rois de France et d'Angleterre touchant les Pais des deux Rois en Amérique*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686. La version anglaise du traité a été publiée dans : F. G. Davenport, *op. cit.*, t. 2, p. 309-323.
77. Stephen Saunders Webb, *Lord Churchill's Coup. The Anglo-American Empire and the Glorious Revolution Reconsidered*, New York, Alfred A. Knopf, 1995, p. 114-123, 223.
78. En mars 1694, deux émissaires d'Antigua accostent à la Martinique et proposent de négocier une nouvelle convention de neutralité entre les îles françaises et les îles anglaises, incluant les *Leeward Islands* et la Barbade. Le projet de renouer avec l'ancienne convention intéresse vivement plusieurs officiers des îles, en particulier Ducasse, le gouverneur de Saint-Domingue, qui voit dans la perspective d'une cessation d'armes avec les Anglais une possibilité pour la monarchie française de concentrer l'effort de guerre contre l'empire espagnol. Toutefois, le projet achoppe sur le problème de la souveraineté du prince d'Orange, que la monarchie française ne reconnaît pas comme roi légitime de l'Angleterre et de ses territoires américains : ANOM, C8A8, f° 78, Blénac à Pontchartrain, Martinique, 30 mars 1694 ; ANOM, C8A8, f° 96, Blénac à Pontchartrain, Martinique, 5 juillet 1694 ; ANOM, C9A3, Ducasse à Pontchartrain, Léogane, 3 septembre 1694.
79. À propos de Saint-Christophe, Richard Drayton parle d'un « condominium masqué » : Richard Drayton, « Masked Condominia: Paneuropean Collaboration in the History of Imperialism, c. 1500 to the present », *Global History Review*, 5, 2012, p. 308-331. Sur le commerce néerlandais à Saint-

Christophe : Monique Klarenbeek, « St. Christopher as a Trade Hub for Dutch Merchants, 1624-1667 », *Journal of Early American History*, vol. 4, n°2, p. 113-129.

80. Sur les rivalités impériales et les populations de « l'entre-deux » : Jeremy Adelman et Stephen Aron, « From Borderlands to Borders: Empires, Nation-States, and the Peoples in between in North American History », *The American Historical Review*, vol. 104, n°3, 1999, p. 814-841.

81. Richard S. Dunn, *Sugar and Slaves. The Rise of the Planter Class in the English West Indies*, Chapel Hill/Londres, University of North Carolina Press, 1972 ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de St. Domingue aux XVIIe et XVIIIe siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance*, Lille, Service de Reproduction des Thèses de l'Université de Lille III, 1973.

## RÉSUMÉS

« Pas de Paix en-deçà de la Ligne » : cette expression consacrée caractérise l'historiographie des relations intercoloniales dans la Caraïbe au cours d'une longue première modernité. Cette historiographie insiste sur la géographie légale des traités européens comme facteur constitutif des rivalités impériales dans la Caraïbe, incarnés par la figure romantique du flibustier. Cette géographie légale aurait perpétué des situations de guerres dérégulées en Amérique, que les acteurs coloniaux auraient embrassé comme leurs propres conflits. Cet article propose une relecture de cette historiographie des relations intercoloniales et des conséquences des guerres impériales sur les empires au XVIIe siècle. À travers l'étude des concordats de neutralité de Saint-Christophe, île partagée entre deux établissements français et anglais entre 1627 et 1713, il s'agit de montrer quels moyens les acteurs coloniaux mettent en œuvre pour se préserver de conflits imposés par les métropoles européennes.

"No Peace Beyond the Line": this traditional expression characterizes the historiography of intercolonial relations in the early modern Caribbean. This historiography insists on the legal geography of the European treaties as a constituent factor of imperial rivalries in the Caribbean, embodied by the romantic figure of the privateer. This legal geography would have perpetuated situations of unregulated wars in America, which the colonial actors would have embraced as their own conflicts. This article proposes a new look on this historiography of intercolonial relations and a reflection on the consequences of the imperial wars on empires in the 17<sup>th</sup> century. Through the study of the treaties of neutrality in St. Christopher (an island shared between two French and English settlements between 1627 and 1713), my point is to show what means the colonial actors implemented to avoid conflicts imposed by European metropolises.

## INDEX

**Keywords** : imperial rivalries, diplomacy, french empire, british empire, settlement company, 17th century, Caribbean

**Mots-clés** : rivalités impériales, diplomatie, empire français, empire anglais, compagnie de colonisation, Caraïbe, XVIIe siècle

AUTEUR

**DAVID CHAUNU**

Université Paris-Sorbonne, Centre Roland Mousnier (UMR 8596)